



Internet à partir de :
15 000 F/TTC
Pour un volume de **5 Go**
valable pendant 30 jours

En plus, vous téléphonez à petit prix!

- Jusqu'à **36 F** la minute en heures pleines
- Jusqu'à **36 F** les 2 minutes en heures creuses

Tarifs téléphoniques valables en intra réseau.

POLITIQUE

P.5

APRES L'ECHEC DE SA PROPOSITION DE LOI, L'ANC ENVISAGE UNE DEMISSION EN BLOC DU PARLEMENT!



Politique

P.2

**VISITE DE FAURE GNASSINGBÉ EN ISRAËL :
LE TOGO CONSOLIDE SON PARTENARIAT AVEC L'ETAT HÉBREU.**

Décryptage

P.8

**JUSTICE :
ALBERTO OLYMPIO (VRAIMENT) VICTIME D'UNE MACHINATION POLITIQUE?**

Société

P.7

**EDUCATION:
VERS LA MENSUALISATION DES PRIMES DE RENTREE ET DE BIBLIOTHEQUE.**

Dossier

P.10

**USAGE DE GAZ BUTANE PAR LES TAXIS :
LE GOUVERNEMENT PARVIENDRA-T-IL À DÉCOURAGER LES TRANSPORTEURS?**

Entrepreneuriat

P.9



ESSY KODJO, RESPONSABLE DE « PERLES ET PAGNES ».

VENEZ DÉCOUVRIR LA NOUVELLE BOUTIQUE



SISE À HANOUPÉ PRÈS DU COMMISSARIAT CENTRAL TÉL.: 93 27 95 30

520 000 F
TTC*



Editorial

Infos N°162 | du 12 au 26 Août 2016

✶ Kokouvi Ekpé AGBOH AHOUELETE

VRAIE QUESTION ?

Depuis la publication dans la presse de la liste des actionnaires de la société WACEM S.A et des pratiques fiscales présumées attribuées à ses dirigeants, un emballement s'est emparé des médias. L'impression générale qui s'en dégage, dans une confusion entretenue ou involontaire des différentes notions auxquelles appelle cette polémique, est la pénalisation de l'actionnariat. En somme, on répand dans l'opinion, par ignorance assurément, mais sans doute aussi par pure volonté de clouer au pilori des supposés nantis, l'idée qu'être actionnaire dans une société est condamnable, un délit.

Pour faire court, il faut dire simplement que l'actionnaire est un investisseur en capital doté de prérogatives dans le fonctionnement d'une société. Celles-ci sont de trois ordres. Politiques (droit de vote en assemblée générale, droit à l'information), pécuniaires (droit aux dividendes et droit au reliquat (boni) en cas de liquidation) et patrimoniales (droit de céder ou de nantir ses actions). Il n'est donc pas associé à la gestion quotidienne de la société dont il détient, avec d'autres, une fraction du capital. C'est donc un faux procès fait au Premier Ministre et à d'autres hommes politiques de détenir des actions dans une société. Investir dans des valeurs mobilières est d'ailleurs à encourager pour un pays qui souhaite avoir un tissu économique fort et un secteur privé dynamique. Il est tout aussi intéressant pour le Togo que les revenus de la classe dirigeante soient investis dans le pays. Le conflit d'intérêt en l'espèce n'est donc pas établi. Il l'aurait été si le Premier Ministre avait par exemple mené le processus de privatisation d'une société publique dans laquelle il avait pris des actions ; ou encore si WACEM était soumissionnaire à des marchés publics. Certes, le fait que régulièrement des revendications sociales dans cette entreprise soient posées et qu'elle soit souvent accusée de bafouer les droits des salariés, peuvent être troublants et interpeller le Chef du gouvernement. Mais pas au point d'exiger sa démission pour détenir 20 actions sur les milliers que compte la société à cause de cela.

Il est tout aussi injuste de jeter à la pâture Brigitte AMEGANVI, la sœur d'Isabelle pour les actions qu'elle détient dans cette même société. Le statut d'opposant n'est pas antinomique de celui d'investisseur. Elle a parfaitement le droit, fût-elle une contestataire du pouvoir de Lomé, de croire en cette société et d'y investir. Toute cette boue jetée sur les AMEGANVI est inacceptable, notamment les histoires privées de « coucherie » entre leur sœur et l'un des responsables du groupe WACEM. Cependant, à force de surfer sur l'ignorance d'une partie de l'opinion, de susciter, d'instrumentaliser ou d'encourager ne serait-ce que par leur silence complice des campagnes parfois odieuses et complètement hors de propos de la presse contre certaines personnalités surtout issues du sérail, les sœurs AMEGANVI et leurs amis ont fini par créer des « hydres » incontrôlables et irrécupérables, qui les mordent aujourd'hui. Parce qu'en se posant systématiquement par exemple à l'exclusion des autres, comme le défenseur attiré des pauvres et des laissés-pour-compte, exploités par de vils capitalistes souvent étrangers favorisés par le pouvoir en place, Me Isabelle AMEGANVI peut difficilement expliquer aujourd'hui comment elle peut en même temps être l'avocat de ceux-ci devant les tribunaux. Comment à l'Assemblée nationale, en tant que présidente du groupe parlementaire ANC, elle peut interpellier le gouvernement sur les conditions de travail dans l'usine WACEM dont elle est l'avocat, ou encore sur les soupçons d'évasion fiscale de sa cliente. C'est l'effet boomerang du populisme qu'elle subit aujourd'hui.

VISITE DE FAURE GNASSINGBÉ EN ISRAËL : LE TOGO CONSOLIDE SON PARTENARIAT AVEC L'ETAT HÉBREU

✶ Augustin NOUKAFOU

Faure Gnassingbé a achevé le 11 août dernier une visite officielle de 4 jours en Israël. Le président de la République aura durant son séjour, échangé avec les premiers responsables du pays et discuté de la consolidation des relations entre le Togo et Israël.

C'est à la tête d'une forte délégation composée de ministres et de chefs d'entreprises que le président de la République est arrivé dimanche après-midi à l'aéroport David Ben Gourion. Cette visite, deuxième du genre (après celle de 2012) de Faure Gnassingbé en Israël a été placée sous le sceau de l'intensification des relations bilatérales entre le Togo et l'Etat hébreu. Pour rappel, le Premier ministre Benyamin Netanyahou a, lors d'une tournée sur le continent il y a quelques semaines, exprimé le désir de son pays de nouer de bons partenariats sur tous les plans avec les Etats africains, car il faut le dire, en termes de développement, d'expériences acquises, d'avancées technologiques et de systèmes sécuritaires performants, Israël constitue un exemple. C'est donc à juste titre que le président Faure manifeste un intérêt fort pour cette coopération. Une visite préparée, bien pensée qui s'articule autour de diverses thématiques importantes pour le développement du Togo.

Consolider les acquis...

Outre les questions économiques liées aux enjeux de cette visite, il s'est agi pour le chef de l'Etat de réaffirmer la position du Togo sur des questions politiques d'ordre stratégique et qui concernent essentiellement Israël. Le Togo a par exemple toujours été pour une solution à

liens déjà existants. Israël a déjà formé depuis la dernière visite du président Faure Gnassingbé en 2012 une vingtaine d'étudiants togolais inscrits en Agronomie. Sans compter le fait que des groupements agricoles, des encadreurs et des agents de l'Institut de Conseil et d'Appui Technique

Ainsi, Faure Gnassingbé a visité les locaux de CyberGym, leader mondial dans la cyber défense et la formation des gouvernements, organisations internationales sur les questions de l'IT security.

...au bénéfice du Togo

La thématique de la sécurité maritime a été abordée lors de ce séjour officiel du chef de l'Etat togolais en Israël. Faure Gnassingbé



Faure Gnassingbe sur un site

(ICAT) aient déjà été formés par des experts israéliens. La mécanisation de l'agriculture et surtout la maîtrise de l'eau sont des domaines prioritaires du gouvernement togolais pour lesquels l'appui d'Israël est sollicité.

Soumis dès sa création à une hostilité de pays voisins, l'Etat hébreu a su développer

a visité le port de Haïfa au Nord du pays où il a été accueilli par Mendi Zaltzman, directeur général du port. Le chef de l'Etat a visité les installations de Haïfa après avoir suivi attentivement une présentation des infrastructures.

Le port de Haïfa a une superficie de 700000 m² et comporte sept terminaux qui

accueillent des bateaux de dernières générations. Un partage d'expériences dont pourrait s'inspirer le Togo qui dispose de l'un des meilleurs ports en eau profonde de la sous-région ouest africaine.

Le chef de l'Etat a également discuté de la mise en place d'un système de formation à distance et d'une formation dans le domaine de gestion coopérative. L'entrepreneuriat et l'autonomisation de la femme ont également été au menu des discussions lors de ce voyage.



Faure Gnassingbe reçoit des explications sur le conflit syrien depuis le plateau du Golan

deux Etats concernant le conflit israélo-palestinien. Mais dans un environnement où l'Etat israélien pourrait « vivre en paix et en toute sécurité ».

Sur un plan économique et social, la visite du chef de l'Etat a renforcé les

au fil des années des méthodes sécuritaires reconnues sur le plan mondial.

Et dans un contexte sous-régional marqué par des menaces terroristes de toutes sortes, le Togo a également partagé l'expérience d'Israël sur le plan sécuritaire.

De nombreuses rencontres informelles ont permis à la délégation togolaise de s'imprégner des réalités et surtout des réussites économiques, sociales et sécuritaires de la super puissance qu'est Israël.

3.75G
moov

no limit

maxAfrica

Tapez *400#

moovinternet

Le haut débit,
ça change le monde !

www.moov.tg

Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

f moovtogoofficiel

f epiqnationtogoofficiel

APRES L'ECHEC DE SA PROPOSITION DE LOI, L'ANC ENVISAGE UNE DEMISSION EN BLOC DU PARLEMENT !

✎ Ayi d'ALMEIDA

Le 05 août dernier, la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de l'Assemblée nationale, s'est réunie afin d'examiner la proposition de loi de révision constitutionnelle déposée par les députés de l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) et ceux de l'Alliance des Démocrates pour le Développement Intégral (ADDI). Comme il fallait s'y attendre, l'initiative n'a pas prospéré. Pour protester, le parti de Jean-Pierre FABRE réfléchit à une démission de tous les députés orange.

Face à la presse quelques heures après l'échec des discussions en commission sur le projet de loi portant réformes constitutionnelles qu'ils ont introduit, les députés de l'ANC ont attribué la responsabilité de la situation à leurs collègues de la majorité UNIR, dénonçant un « coup de force » « ...Nous avons été stupéfaits, surpris et même désabusés lorsqu'au retour de la concertation, le président a annoncé qu'à l'issue du vote, la commission a décidé d'arrêter les débats relatifs à la proposition de loi que nous avons introduite.

Dans la pratique parlementaire, c'est la première fois que nous voyons cela. C'est tout simplement un coup de force parce qu'on n'arrête pas les débats dans une commission. On peut les suspendre et les reprendre plus tard mais jamais les arrêter avant le vote en plénière » s'est indigné par exemple Ouro-Akpa TCHAGNAO. Tandis que sa collègue Isabelle AMEGANVI, présidente du groupe parlementaire ANC, dans la mesure qu'on lui connaît avançait : « je n'ai jamais imaginé qu'on pouvait, nous députés, élus de la nation togolaise, nous vautrer autant dans la boue et nous rouler dans le caniveau de cette manière ».

De fait, les amis de Jean-Pierre FABRE appellent les Togolais « à prendre leurs responsabilités et leur destin en main » ou encore à « mettre fin au règne de la forfaiture permanente ». C'est dans ce contexte qu'est née l'idée suggérée par des responsables du parti d'une démission de leurs dix-huit (18) députés pour protester contre ce qu'ils considèrent comme une « vio-

lation des pratiques parlementaires » et une « énième démonstration que le pouvoir n'entend pas faire les réformes ». Ce serait à la fois un coup de tonnerre et de semonce, assurent ses initiateurs qui sont convaincus que l'impact politique d'une telle démarche serait très important.

PRÊT A TAUX 0.

L'idée d'une telle démission ne fait cependant pas l'unanimité au sein du parti, même si elle poursuit son bonhomme de chemin. « Depuis vendredi, on a pu rallier quelques uns de nos cadres et ce n'est qu'un

place est au Parlement, pour débattre, apporter la contradiction et mettre à nue les tares de ce pouvoir. Nous pouvons réintroduire une nouvelle proposition. En toute hypothèse, l'époque de la politique de la chaise vide est révolue parce que nous avons vu ce que cela a donné en 2002 avec la modification unilatérale par le RPT de la Constitution. Il nous faut être présent le jour où ils voudront introduire des projets de réforme » explique-t-il. A ce stade donc, même si rien n'est arrêté, il semble peu probable que la démission en bloc soit actée.

nus. Il est donc inimaginable qu'ils la sacrifient pour une démarche dont la pertinence n'est pas établie, avec des résultats aléatoires. Surtout que parmi eux, certains bénéficient de prêts à taux 0 consentis par le Trésor Public ou ont contracté des emprunts classiques dans des établissements bancaires de la place.

PORTEE SYMBOLIQUE :

En réalité, ce que proposent certains cadres de l'ANC, s'il peut provoquer un buzz médiatique, n'aura qu'une portée symbolique sur le plan politique et quasiment aucune sur le plan juridique. En effet, l'Assemblée nationale togolaise comporte 91 députés. Les dernières élections législatives ont donné la configuration suivante : UNIR= 62 députés ; ANC =18 députés et les

des membres démissionnaires dans l'hypothèse où ceux-ci seraient membres de certains organes.

S'agissant du Bureau, l'article 23 du RI prévoit par exemple que « le bureau ne délibère que si sept de ses onze membres dont obligatoirement le Président ou un vice-président sont présents » ; « si ce quorum n'est pas atteint, ...six de ses membres dont obligatoirement le Président et un vice-Président ». Si cette situation se présentait, l'Assemblée procéderait au remplacement de ses membres démissionnaires. D'ailleurs le Bureau de l'Assemblée compte 4 vice-présidents dont aucun n'appartient à l'ANC.

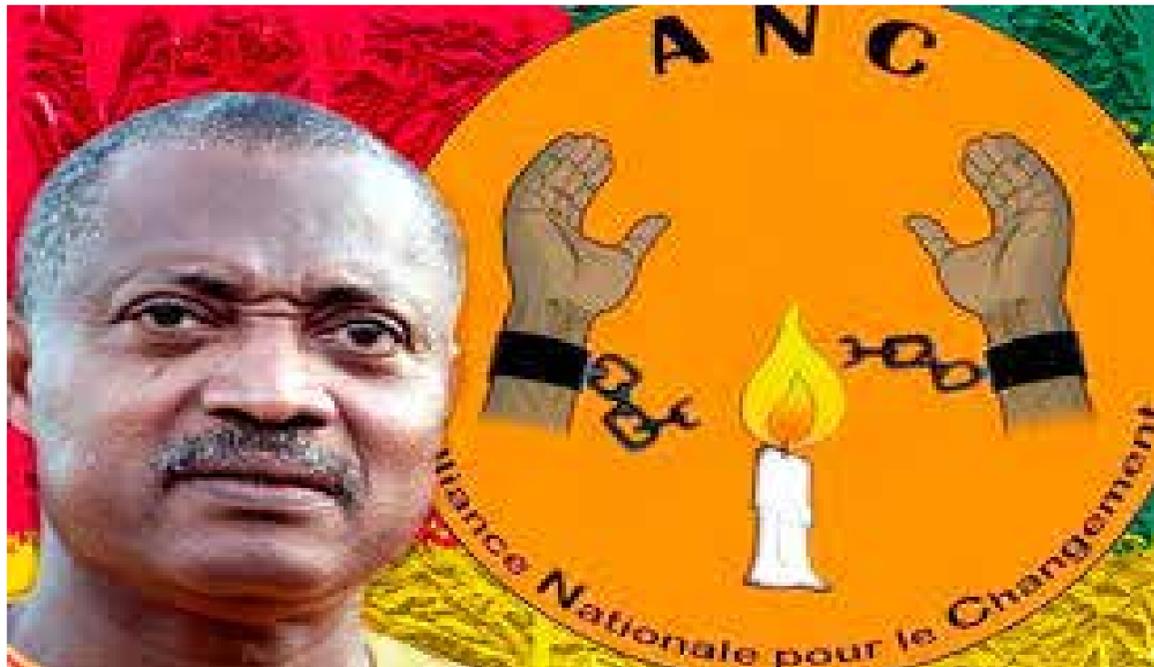
Il en est également des différentes commissions parlementaires auxquelles prennent part les députés démissionnaires. Elles procéderaient au renouvellement de leurs membres.

Qu'en est-il de la plénière ? En plénière, les décisions sont prises à la majorité des voix. Or de ce point de vue, il ne peut y avoir de blocage puisqu'UNIR détient plus que la majorité absolue : 62 députés. On pourrait imaginer les situations où l'Assemblée doit délibérer à des majorités qualifiées des 2/3 ou des 4/5. Relativement aux 2/3, UNIR avec ses 62 députés remplit cette condition.

La situation change néanmoins au regard des exigences des 4/5. Dans ce cas de figure, UNIR devra forcément solliciter les non-inscrits, soit 11 députés, pour atteindre les 73 députés puisque les 4/5 font 72 députés.

Rappelons que dans un communiqué publié au lendemain de l'échec des discussions, la majorité UNIR constate que la proposition de loi introduite par l'ANC est en tous points identiques aux précédent projet et propositions de révision constitutionnelle et porte sur les mêmes dispositions qui avaient été déjà rejetées en juin 2014 et en janvier 2015, faute de consensus.

Elle fait remarquer que depuis lors, aucune tentative de rapprochement des positions n'a eu lieu en vue de rechercher ce consensus. Elle exhorte donc la classe politique à œuvrer pour une recherche inlassable et inclusive de compromis afin de créer les conditions favorables à une meilleure formulation et compréhension commune du concept même de réforme.



Jean Pierre FABRE, Président de l'ANC

début » confie un des tenants de cette solution, optimiste. Si l'on rencontre davantage de partisans de la démission hors de l'assemblée nationale, c'est parce que la plupart des élus rencontrés, rechignent à adopter cette ligne, qualifiée de « kamikaze » par l'un d'eux. « Notre

D'autant plus qu'au-delà des enjeux politiques, il y a ceux financiers. En effet, les indemnités et primes cumulées de députés dépassent les 1.500.000 FCFA, avec les autres avantages y afférents. Et pour beaucoup d'élus ANC, c'est leur principale sinon unique source de reve-

Non-inscrit=11 députés. Le règlement intérieur de l'Assemblée nationale togolaise n'a pas prévu à proprement parler cette éventualité. La même remarque peut être faite des autres Assemblées telles que celle française notamment. Ils s'arrêtent uniquement au cas de la démission d'un député. Mais, en disposant par exemple en son article 6 de son RI que « les démissions sont adressées par écrit au Président qui en donne connaissance à l'Assemblée », le législateur français a peut-être imaginé l'hypothèse de plus d'une démission, seulement il n'en a pas dégagé de conséquences particulières.

A priori l'hypothèse d'une démission en bloc de l'ANC n'empêcherait pas le fonctionnement de cette Assemblée. Elle serait tout simplement bloquée dans son fonctionnement jusqu'au renouvellement



Récupéré n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé
Tél. +228 2235 7766 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

• **Directeur de Publication**
Ekpé K. AGBOH AHOUELETE

• **Rédaction**
Albert AGBEKO : Secrétaire de rédaction
Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique
Ibrahim SEYDOU

• **Collaboration**
Edem QUIST
Francis Komi AYIDA
Franck EKON
Essénam KAGLAN

Wilfried ADEGNIKA

• **Distribution**
Bernard ADADE

• **Maison du journalisme**
Casier N°49

• **Imprimerie**
Imprimerie 1 Rois 17
BP. 8043 Lomé Togo
Tél. +228 90054237
99587773

• **Conception**
Focus Yakou Sarl
Tél: +228 22 26 01 91
+228 22 19 78 20
Lomé Togo

• **Tirage**
2500 exemplaires



**FORFAIT
ADSL**

DÉCOUVERTE

En plus, vous téléphonez à petit prix!

- Jusqu'à **36 F** la minute en heures pleines
- Jusqu'à **36 F** les 2 minutes en heures creuses

Tarifs téléphoniques valables en intra réseau.

Internet à partir de:

15 000 F/TTC

pour un volume de 5 Go
valable pendant 30 jours.

AYASSOR : POURQUOI TANT DE HAINE ?

Jamais un départ du gouvernement n'aura fait couler autant d'encre. L'annonce le 1er août dernier du remplacement d'Adjí Otèth AYASSOR au ministère de l'Économie et des Finances et son remplacement par Sani YAYA fait les choux gras de la presse et alimente les conversations dans tous les milieux, de la rue au politique, en passant par l'économique ou encore le très feutré diplomatique. Elles saluent à une très large majorité ce remaniement. Dans ce concert de dénigrement, de torrents de critiques si ce n'est de boue pas toujours légitimes, difficile de relever trace de quelconques succès de l'homme de Défalé pour les neuf (9) années passées comme argentier du Togo. Et pourtant, il en a eu !

Hormis deux (2) à trois (3) journaux, la presse a presque à l'unisson salué le départ du gouvernement de monsieur AYASSOR. Elle a servi plusieurs raisons pour l'expliquer, allant des plus fumeuses aux plus possibles. Quelle que soit leur nature, elles avaient toutes un point commun : le rapport du ministre à l'argent, aux marchés publics, mais également à son caractère, décrit comme cassant et arrogant. Plusieurs médias ont allégué de la situation de ses biens, certains estimant même qu'il « serait plus riche que l'État togolais. » En toute hypothèse et plusieurs journalistes se disent en être convaincus, l'ancien secrétaire général du ministère de l'éducation nationale serait à la tête d'une fortune de plusieurs milliards de francs, fruit de détournements de financements venus de l'extérieur et de partenaires dans le cadre de la réalisation de différents projets ; mais également de rétro-commissions dont le ministre s'en serait fait la spécialité.

La rumeur devenue clameur raconte que le juriste roulerait dans des voitures blindées, disposerait de plusieurs biens immobiliers y compris dans les villes les plus prisées de la planète et pour faire bonne mesure, de comptes off shore dans des paradis fiscaux. Elle prétend que sa fille, déjà accusée il y a quelques années d'avoir dépensé une fortune lors de la célébration de son anniversaire auprès d'une des meilleures tables de la capitale (l'addition payée varie selon les journaux de 10 millions à 32 millions), ferait le shopping à travers le monde, à bord du jet privé d'un des plus gros tributaires de marchés publics d'infrastructures au Togo. A cela, s'ajouterait le mépris du ministre pour ses collègues qu'il considérerait comme de simples collaborateurs si ce n'est ses obligés ; ou encore ses relations tumultueuses avec certains partenaires techniques et financiers du pays. Toutes choses qui auraient fini par lasser le Chef de l'État et vaincre sa patience, « dépassé par la glotonnerie » du numéro 2 de son gouvernement, pour reprendre les termes d'un confrère. Dans ces conditions, son départ serait devenu inéluctable. D'autant plus que, rapporte le plus sérieusement du monde un directeur de publication dans une émission



Adjí Otèth AYASSOR, ancien ministre de l'Économie et des Finances

de grande écoute, « le fétiche par lequel il tenait Faure GNASSINGBE était devenu moins efficace ; ce qui a ouvert les yeux au Président de la République et lui a rendu toute sa lucidité. »

Sauf qu'aucune de ces allégations, aussi intéressantes et crédibles qu'elles fussent, n'est étayée par un quelconque élément probant, ou un début de preuves : pas de titres de propriétés, pas de relevés de comptes, pas de traces de virement, aucun document ou fac-similé etc. produit pour soutenir l'une de toutes ces accusations ou présomptions portées contre lui. Ni de témoignages ou toute autre chose établissant les pratiques occultes qui auraient « marabouté » Faure GNASSINGBE pour expliquer la longévité de monsieur AYASSOR au gouvernement.

Bien évidemment, pendant presque une décennie à la tête d'un des plus importants ministères régaliens du pays, il serait grandement risqué de prendre le pari que le professeur de droit n'ait, jamais, à aucun moment, effectué de sorties de route, de quelque manière que ce soit. Il serait tout autant hasardeux de prétendre qu'aucune des allégations portées contre lui n'est fondée. Il s'agit simplement de relever l'absence abyssale d'éléments pouvant davantage les crédibiliser. Parce que d'ailleurs, s'il est sorti du gouvernement c'est bien qu'à un moment donné, il lui fut reproché quelque chose, même si son départ était dans l'air du temps depuis l'élection présidentielle ; beaucoup y compris parmi les

amis du Togo, demandant sa tête. A preuve, malgré sa promotion de ministre d'État au lendemain de la présidentielle de 2015, la charge du Budget lui a été retirée et confiée à un ministre délégué Sani YAYA aujourd'hui son successeur, tandis que la Planification et le Développement étaient assurés par Kossi ASSIMALDOU, également ministre délégué auprès du ministre de l'Économie et des Finances.

Ces signes étaient annonciateurs selon certains observateurs de son départ programmé et imminent du gouvernement. « Sa succession se prépare ainsi » avait commenté un diplomate à l'annonce de la liste du gouvernement en 2015.

Selon de bonnes sources, le remaniement technique du gouvernement serait motivé par les choix douteux, les imprudences et sans doute plus de monsieur AYASSOR dans le dossier ANTASER, du nom de cette société de droit togolais dont la maison mère est située à Anvers en Belgique. Elle a depuis le 1er août 2015 la gestion du Bordereau électronique de suivi des cargaisons (BESC) ou Electronic Cargo Tracking Note/ Advance Shipment Information (ECTN/ASHI), un document d'information d'embarquement avancée, exigé pour toute marchandise en provenance ou à destination du Togo. Instrument dont l'une des finalités est de maîtriser de manière absolue le flux des marchandises arrivant ou sortant, le BESC devrait aussi faciliter les analyses croisées entre les bases de données de l'OTR

(Office togolais des recettes) et celles de la Société d'exploitation du Guichet unique du commerce extérieur (Seguce). Sauf que très rapidement les conditions d'attribution de ce marché ANTASER ont été remises en cause, mais surtout les activités de celles-ci se sont révélées préjudiciables à la performance du Port Autonome de Lomé dans un secteur très concurrentiel. Conséquence : une partie importante d'utilisateurs et de clients du PAL ont plié bagages pour se retrouver dans les ports voisins, entraînant un fort manque à gagner pour les finances togolaises. A cela, s'ajoutait l'incapacité de la société à payer à l'État les redevances telles que prévues dans la convention de concession. (Lire par ailleurs l'encadré sur ANTASER).

UN REFORMATEUR :

Malgré tout, il est difficile de passer presque une décennie à la tête du ministère de l'Économie et des Finances d'un pays en sortie de crise et engagé dans une relance économique, sans avoir un minimum de qualités, de compétences et surtout la confiance du Chef de l'État. En effet, lorsqu'il prenait la tête de ce département il y a 10 ans, le Togo sortait à peine d'une élection traumatisante et était toujours considéré comme un paria par la communauté internationale. Les investissements, les financements extérieurs n'étaient pas légion, les partenaires techniques et financiers ne se bousculaient pas non plus aux portes de notre pays. Le pari fut donc au redressement à travers une série de réformes. Beaucoup furent engagées, parce que relevant de son domaine de compétences, sous la houlette de celui qui a été fait Chevalier de la Légion d'Honneur

française. Ce fut le cas dans des secteurs stratégiques mais en souffrance tels que le secteur du coton avec la Société Togolaise du Coton (SOTOCO) devenue la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT), l'Office Togolais des Phosphates (OTP) devenu la Société Nouvelle des Phosphates du Togo (SNPT) etc ; sans oublier les réformes du secteur financier, avec la privatisation ou le rapprochement de certaines institutions bancaires.

A son crédit également, l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTTE (Pays Pauvres Très Endettés), ouvrant ainsi la voie à l'annulation d'une grande partie de la dette du pays, avec aujourd'hui une croissance en progression. Tout comme les efforts engagés par tout le gouvernement dans le cadre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) qui assurent une certaine stabilité du cadre macro-économique, avec une croissance économique prévisionnelle de 6% pour 2016. Sur la période 2016-2018, le gouvernement envisage d'atteindre un taux de croissance d'au moins 6,2% en 2017, en maintenant cette stabilité et, surtout, en réduisant sensiblement la pauvreté par le biais de l'amélioration des conditions de vie de la population.

Il a été également l'artisan de la mise en œuvre d'une politique budgétaire axée sur l'amélioration dans la mobilisation des ressources et la maîtrise des dépenses publiques. De fait, depuis presque dix ans le visage de l'économie togolaise a considérablement changé. Le pays est redevenu fréquentable. Sa

(Suite à la Page 12)

ANTASER TOGO S.A : LA SOCIÉTÉ QUI FAIT TOMBER LA TÊTE DE MINISTRE ET DE CONSEILLER ?

De sources concordantes, la société Antaser serait la cause du départ du ministre Adjí Otèth AYASSOR du gouvernement et de celui d'Emmanuel TCHOUKO, de l'équipe des conseillers du Président de la République. Que sait-on sur cette société ?

Suivant acte sous signatures privées en date à Lomé du 2 septembre 2015, déposé auprès de Me Sylvia HUNDT-AQUEREBURU, notaire, ANTASER est une société anonyme au capital de 10.000.000FCFA dont le siège est établi à Lomé, Ablogamé rue

Nétadi. Elle a pour objet l'acquisition, la détention, l'administration et l'utilisation de participation dans les entreprises dans tout secteur d'activité, l'élaboration de tous documents de transports de marchandise, tel que les bordereaux électronique de suivi de cargaisons, le contrôle de qualité, l'expertise maritime, la traçabilité, toutes prestations de services directement ou indirectement liés.

Immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Togo, tenu audit Greffe, sous le numéro TG LOM 2015 B

(Suite à la Page 11)

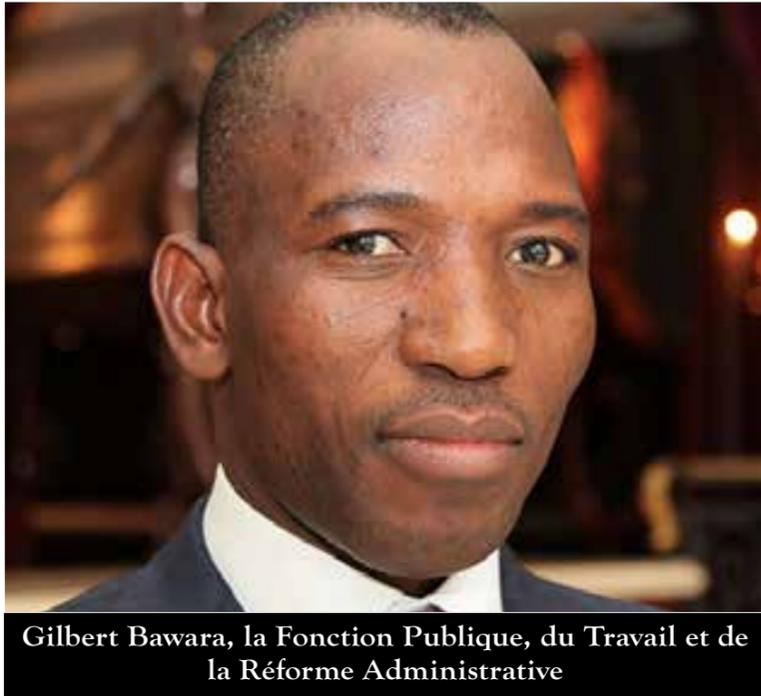
EDUCATION:

VERS LA MENSUALISATION DES PRIMES DE RENTREE ET DE BIBLIOTHEQUE

C'était dans l'air depuis 2014, suite aux différentes discussions entre les partenaires sociaux de l'Education nationale réunis au sein du Cadre Permanent de Concertation regroupant le gouvernement et les fédérations des syndicats de l'Enseignement, quand bien même aucune décision n'avait été formalisée à ce sujet. A partir du 1er janvier 2017, les primes de rentrée et de bibliothèque seront mensualisées, avec des mesures transitoires accordées par le gouvernement pour la rentrée 2016-2017.

Il constituait l'une des revendications phares des syndicats d'enseignants lors des mouvements et débrayages de ces dernières années. D'un montant de cent cinquante mille francs (150.000 F) CFA, le paiement de primes dites de rentrée et de bibliothèque s'effectuait au bénéfice de tous les enseignants en une seule tranche à la rentrée. Désormais et ce à partir du 1er janvier 2017, elles seront mensualisées.

Cette évolution est motivée par les exigences et règles fondamentales liées à la gestion du budget et des finances publiques, notamment les principes presque universels d'annualité du budget de l'Etat et de mensualisation des salaires et accessoires (primes, indemnités), qui ne permettent donc pas de consacrer indéfini-



Gilbert Bawara, la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative

ment la pratique exceptionnelle paiement des primes de rentrée et dérogatoire consacrée par le et de bibliothèque en une seule

tranche.

De fait, lors des discussions avec les représentants des fédérations des syndicats de l'enseignement les 21 et 29 juillet derniers au cabinet du Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire et de la Formation Professionnelle, le gouvernement a rappelé ses positions constantes exprimées lors de précédentes rencontres et discussions concernant la mensualisation des primes de rentrée et de bibliothèque à partir de la rentrée scolaire 2016-2017.

Et réaffirmé la mensualisation des primes de rentrée et de bibliothèque dès la prochaine rentrée prochaine. Toutefois, il s'est déclaré ouvert pour la recherche des solutions de compromis afin de préserver des relations apaisées avec les acteurs du système éducatif ; le maintien même des primes en étant la démonstration.

Quant aux syndicalistes, comme on peut aisément le deviner, ils ont réitéré leur souhait pour

la poursuite du versement des primes de rentrée et de bibliothèque en une seule tranche.

Pour eux, la mensualisation de ces primes devrait intervenir seulement à la rentrée scolaire 2017-2018, dans le cadre de l'adoption et de la mise en oeuvre du statut particulier de l'enseignant.

Dans un geste de compromis, le gouvernement a décidé une mesure transitoire, consistant à accorder aux enseignants qui en sont bénéficiaires, trois mois d'avances sur les primes de rentrée et de bibliothèque ; payables dès la rentrée de septembre 2016. La mensualisation ne sera donc effective qu'à partir du 1er janvier 2017.

Pour rappel, c'est un peu plus de 6 milliards de FCFA que coûtent ces deux primes versées sur les comptes bancaires des enseignants du secteur public, sauf pour ceux qui n'en disposent pas et qui devront dès lors se rendre dans les guichets indiqués.

FORFAIT VIDANGE

HUILES ET MAIN D'OEUVRES INCLUSES

+05 points de contrôles gratuits

38 000*
FCFA TTC

Pièces d'origines



NON A LA CONTREFAÇON

RÉVISEZ VOTRE IDÉE DU SERVICE

*Forfait pour le model Yaris



CFAO MOTORS TOGO

cfoogroup.com

Bd Eyadema BP 332 Lomé

Tél.: +228 22 23 31 00 Email: cfaotogo@cfao.com



TOYOTA

JUSTICE :

ALBERTO OLYMPIO (VRAIMENT) VICTIME D'UNE MACHINATION POLITIQUE ?

Les déboires judiciaires du patron du Parti des Togolais ont pris depuis quelques jours une nouvelle tournure avec l'annonce de sa comparution devant la justice pour le 17 août prochain. Une échéance qui, visiblement a suffi à faire sortir ses conseils et soutiens de leurs gongs. Désormais, la thèse du complot politique semble être l'unique moyen (sinon le plus important) de défense de l'informaticien. A tort ou à raison ? Décryptage.

Lorsqu'en 2014 les Togolais découvrent l'impressionnant CV d'Alberto Olympio, certains compatriotes ont très vite cru en l'homme providentiel pouvant bousculer les codes d'une opposition névrosée par une absence de stratégie efficace de conquête de pouvoir. Le CV est beau. Les diplômes prestigieux, le parcours en entreprise exceptionnel... Sur le terrain politique, les prises de parole de l'homme sont jugées cohérentes par les observateurs. Car « Alberto Olympio propose » là où de nombreux opposants se contentent de réclamer simplement l'alternance. Son livre « Je prends le parti des Togolais » publié en octobre 2014 conforte ses partisans et parfois même ses détracteurs sur la naissance d'un homme providentiel qui, sur le moyen ou le long terme, peut bousculer les codes notamment dans les rangs de l'opposition.

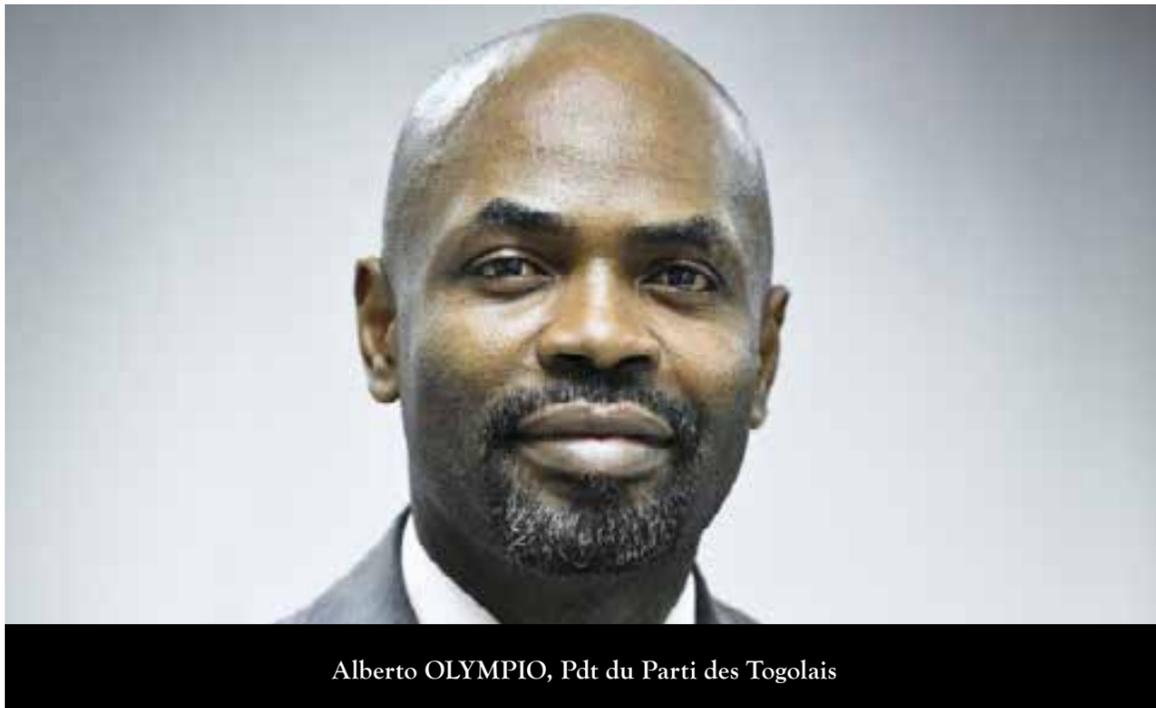
Mais dès la fin de l'année 2014, les rumeurs de l'implication du néo-politicien bruissent dans la presse nationale et internationale. En février 2015, quelques mois avant l'élection présidentielle pour laquelle Alberto Olympio s'est porté candidat, ses rendez-vous avec la justice s'enchaînent et aboutissent à une inculpation. Il est alors accusé de faux en écriture bancaire, de détournement de crédits et d'abus de bien sociaux dans une affaire qui l'oppose non seulement à Cauris Management, mais à l'ensemble de ses coactionnaires dans Axxend.

Gros sous

Basée à Lomé et Abidjan, la société Cauris Management est la première structure de gestion de fonds de capital-investissement à vocation sous-régionale créée en Afrique de l'Ouest francophone. Opérationnelle depuis 1996, Cauris Management investit dans des entreprises à fort potentiel de croissance et de rentabilité. Et justement la société Axxend, spécialisée dans les systèmes d'information et qui en 2013 était dirigée par Alberto Olympio, est en pleine expansion à cette époque. Avec 20 millions d'euros de chiffre d'affaires et une soixantaine d'employés dans plusieurs pays, l'entreprise a besoin d'investisseurs pour diversifier son offre et se développer sur de nouveaux marchés. 9 millions d'euros (près de 6 milliards de Francs CFA) sont donc mis à disposition de la société Axxend, société de service et d'ingénierie informa-

tique (SSII), qui a à sa tête le « brillant » informaticien, « programmé pour gagner » selon un important magazine panafricain basé à Paris (France). C'était ainsi la troisième opération menée sur les fonds Cauris Croissance II, géré par le capital-investisseur. Important à souligner, la société Management gère des fonds mis à dispo-

pour montrer la réussite du tout neuf politicien. C'est à ce moment que les investisseurs s'approchent du PDG d'Axxend -intrigués par cette entrée subite en politique et par les moyens importants déployés- pour avoir des explications. Alberto Olympio assure donc à ses interlocuteurs qu'il a l'intention de démissionner de son poste



Alberto OLYMPIO, Pdt du Parti des Togolais

sition par de grands groupes internationaux comme la Banque africaine de développement (BAD), la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), IFC (International Finance Corporation, Groupe Banque mondiale), la Banque européenne d'investissement (BEI)...

Entrée en politique

Comme tout investisseur, Cauris Management pose toutes les questions possibles avant de s'engager ou plutôt d'engager ses fonds dans la société. « Nous menons dans tous les cas des enquêtes sur les sociétés et leurs dirigeants avant de mettre nos ressources », indique une source proche de l'investisseur. A l'époque, les responsables de Cauris Management souhaitent savoir si le patronyme du principal dirigeant d'Axxend ne poserait pas problèmes au Togo, « un pays où le groupe espère développer ses activités ».

Les signaux sont positifs et les 6 milliards de francs CFA sont investis dans le groupe. Un an plus tard, en 2014, le Parti des Togolais est créé. Tout est grandiose. Le siège du parti, une villa imposante dans le quartier Ablogamé à Lomé. Un concert géant donné au stade de Kégué avec d'importants moyens. Les dépenses s'enchaînent...

de PDG de la boîte pour se consacrer à ses nouvelles activités politiques, ce qui rassure - pour un temps- les investisseurs.

Tempête

Tout s'enlise en juillet 2014 lorsque, sur demande de Cauris Management qui souhaite naturellement avoir un œil sur ses milliards, Alberto Olympio produit des relevés de comptes bancaires de Axxend. Sur les documents fournis, le compte domicilié dans les livres de la BGFI Côte d'Ivoire est créditeur de la somme de 1 milliards 75 millions de francs CFA. Après des investigations, on se rendra compte que le compte ne contenait que 3 millions de francs CFA.... D'où l'accusation de faux en écriture bancaire contre le patron du Parti des Togolais.

Lorsque quelques mois plus tard Cauris Management et d'autres actionnaires réclament un audit, le PDG d'Axxend va demander un délai de un mois pour préparer les documents etc. Début octobre 2014, les auditeurs débarquent dans les locaux de la société à Abidjan où il ne vont trouver qu'un seul responsable -la Directrice des Ressources Humaines-, ce qui rend de facto impossible le bon déroulement de la mission d'audit. Jusque là, tout est fait pour montrer que la

société se porte bien, alors qu'en réalité les comptes sont au plus mal. Ce qui naturellement vaut l'accusation de faux en écriture bancaire contre le patron -en exil- du Parti des Togolais. Dans la foulée, il est démis par le Conseil d'Administration d'Axxend de son poste de Président-Directeur Général....

Exil

Entre temps Alberto Olympio renonce à se présenter à la Présidentielle de 2015. « J'ai été investi pour

dettes se sont accumulées. Conséquence, la société a également porté plainte contre son ancien dirigeant pour détournement... Car l'un des arguments brandis par Alberto Olympio - et depuis quelques jours par son frère « Directeur de Cabinet »- est que la plainte de Cauris Management devrait viser Axxend plutôt que lui. Or, Axxend est entrée dans la danse car la société peine à se relever des trous creusés par son fondateur et ancien PDG.

Pendant un moment, des théories apparues dans la presse ont agité l'instrumentalisation du PDG de Cauris Management par le pouvoir en place pour « embêter » Alberto Olympio. Or à plusieurs reprises ce dernier aurait reconnu devoir des sommes à l'investisseur. « Il a notamment promis rembourser une partie en mai 2015 après la vente d'un bien immobilier dont il serait propriétaire dans une capitale européenne », indique-t-on de sources proches du dossier. Pourquoi faire une pareille promesse si on a rien à se reprocher ? Libre réponse.

Qui a intérêt à couler**Alberto Olympio ?**

Faure Gnassingbé ? Jean-Pierre Fabre ? Et pourquoi ? Ici aussi libre réponse. Mais il convient de préciser pour les tenants de la théorie du complot fomenté par le régime togolais que jusqu'à preuve du contraire, le petit frère de Harry Olympio n'a aucune légitimité issue des urnes. Difficile de faire de lui une victime lorsqu'on sait qu'un opposant -adepte de la couleur blanche- très virulent contre le régime a été sorti des geôles d'un pays voisin grâce à l'intervention du pouvoir togolais... Jean-Pierre Fabre, même inculpé dans l'affaire de l'incendie des marchés de Lomé et de Kara circule tranquillement dans les rues de Lomé et voyage dès qu'il en a envie.

Alberto Olympio devrait donc, en bon politicien rentrer au Togo, se présenter à la justice et apporter les preuves de son innocence. Cette affaire comme lui-même l'a toujours indiqué est un différent entre des partenaires d'affaires... La ligne de défense du président du Parti des Togolais sonne auprès de certains analystes comme une stratégie préparée de longue date pour échapper à ses obligations contractuelles. Car on sait que les pays qui s'engagent sur le chemin de la démocratie ont de moins en moins envie de s'illustrer négativement en embastillant les opposants. Et homme réputé intelligent, Alberto Olympio le sait. Ses avocats également...

Axxend se retourne contre son ex-PDG

La société créée par le néo-politicien va aujourd'hui mal. Les caisses auraient été siphonnées alors que les

ESSY KODJO, RESPONSABLE DE « PERLES ET PAGNES »

✎ Albert AGBEKO

« APPORTER NOS IDÉES, NOS GÉNIES,... C'EST LA CHOSE LA PLUS BELLE QU'ON PUISSE FAIRE »

Elle se définit elle-même comme une jeune femme moderne dans sa tête, folle dans tout son comportement et dans tout ce qu'elle fait et qui voit la vie en rose. Issue d'une classe sociale aisée, Essy Kodjo, n'a pas considérée cela, elle s'adonne à sa passion : l'artisanat qui pour le commun des Togolais est exercé par les ratés sociaux.

En regagnant sa terre natale après des études supérieures sanctionnées par un diplôme en administration des affaires obtenu à l'Université de Montréal et après avoir travaillé plusieurs années durant dans l'administration canadienne, Essy Kodjo, avait tout pour réussir dans des domaines dits « intellectuels ». Mais la jeune dame n'a qu'une seule envie forte : travailler avec ses doigts et créer.

Aujourd'hui, son rêve s'est concrétisé et elle dirige l'atelier « Perles et Pagnes » qui valorise le pagne et globalement l'artisanat togolais en lui apportant une touche de modernité. Avec son parcours et sans aucune proche référence dans le secteur du pagne, son amour pour le pagne paraît assez inattendu. Et pourtant le succès n'a pas tardé. « Je suis arrivée là tout simplement parce que j'avais envie de faire quelque chose de mes dix doigts et de mon imagination donc je suis tombé dedans », indique-t-elle.

Bien que spécialisé dans les « Perles et Pagnes », la couture, la tapisserie et la menuiserie n'ont de secret pour cet atelier. La responsable entrevoit son activité comme un sacerdoce pour le



rayonnement de l'artisanat togolais. « Entre mes cours de dessin, mon envie de changer les choses et les couleurs que j'aime, je suis venue là pour valoriser l'artisanat en faisant quelque chose d'assez surprenant », confie-t-elle. Et de poursuivre que sa motivation et son bonheur tous les jours sont de travailler à son propre compte, de participer dans une mesure relativement moindre à l'économie du pays. L'atelier « Perles et Pagnes » produit

huit variétés d'articles dont la gamme « corporate » qui comprend: les chéquiers, les conférenciers, tout ce qui est pour les séminaires, la gamme accessoire essentiellement pour les

femmes fait une large part aux colliers, perles, et sacs. La gamme « home » est constituée de produits pour la maison à savoir les nappes de tables, les dessus de verres... sans oublier le pelage.

Certains produits de « Perles et pagnes » sont exclusifs. Ils sont des pièces uniques qui ne sont pas susceptibles de reproduction. La grande partie de la clientèle est constituée de femme

mais de plus en plus d'hommes se signalent ces derniers temps avec surtout les produits les « compagnons de voyage ». Hormis ces particuliers qui ont envie d'apporter une touche particulière à leur décor, les grandes entreprises, les banques, les sociétés d'assurances sont les principaux clients. L'accueil réservé par le public à ces articles est à la mesure de l'attente. Essy Kodjo estime que le public a été surpris et émerveillé que c'est au Togo que ces articles sont fabriqués et certains « n'y croient toujours pas jusqu'à ce que je leur montre l'atelier et les différentes étapes du processus de fabrication », relate-t-elle.

Mlle Kodjo s'approvisionne pour le moment essentiellement de pagnes et de matériels tissés à Noépé ou dans le nord du pays.

Avec 16 personnes employées, « Perles et Pagnes » ne manque pas d'ambition. Essy Kodjo rêve de développer l'artisanat pas uniquement autour du pagne et des perles mais arriver à faire de l'artisanat au Togo une activité extraordinaire autant pour les jeunes que pour le pays. « Si aujourd'hui avec mon diplôme je suis dans le domaine, c'est que n'importe qui peut y être. J'encourage les jeunes à donner une autre image à l'artisanat, pas celle qui voudrait que ce sont ceux qui n'ont pas réussi qui y sont ».

Dans un pays où la bureaucratie est le rêve des jeunes, Mlle Kodjo est fière d'avoir entrepris quelque chose d'atypique au Togo qui se démarque parce que dit-elle, le Togo est à reconstruire et ce n'est pas en étant forcé dans un bureau qu'on le ferait.

« Apporter nos idées, nos génies, ce qu'on a envie de voir comme changement autour de nous, les créer, les réaliser c'est peut être ça la chose la plus belle qu'on puisse faire. Je suis heureuse de ne pas être comme tout le monde. Mon parcours en Occident m'a permis de donner un peu plus, m'a rapproché de mes racines », confie-t-elle.

Mais comme dans toutes activités, les difficultés ne manquent pas et « Perles et Pagnes » ne fait pas exception. « Le plus difficile pour moi c'est amener un artisan à être rigoureux », avoue-t-elle. Cependant reconnaît Essy Kodjo, le manque de rigueur n'est pas non plus quelque chose de particulier au domaine de l'artisanat.

C'est quelque chose qu'on voit partout dans le pays. Il nous faut, souligne-t-elle, beaucoup plus de rigueur pour que chacun puisse être responsable de ce qu'il fait, puisse avoir la conscience professionnelle et faire très bien ce qu'il fait, car le Togo ne pourra être émergent que si chacun fait bien ce qu'il a à faire, conclut-elle.

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUE PAR AUTORITE DE JUSTICE

En exécution de l'ordonnance N°0680/16 du 09 mars 2016 aux fins de confiscation et vente, prise par Monsieur le Président du Tribunal de 1^{ère} Instance de 1^{ère} Classe de Lomé à la requête du Commissaire des Douanes et Droits Indirects,

Il sera procédé sous l'autorité du Commissaire Général de l'OTR, le mardi 09 août 2016 à 09 heures et jours suivants s'il y a lieu, au PVO (Parc des Véhicules d'Occasion) au Port Autonome de Lomé, à la vente aux enchères publiques de 134 véhicules en dépassement de délai et abandonnés au Port Autonome de Lomé, en vertu de la loi 2014-003 du 28 avril 2014 portant code des Douanes.

Condition de participation à la vente

Les personnes désireuses de participer à la vente, devront impérativement se faire enregistrer et déposer à la Direction des Renseignements et de la Lutte Contre la Fraude (DRLCF) au Commissariat des Douanes et Droits Indirects une somme de 100 000 FCFA contre obtention d'une quittance sécurisée.

- Le montant adjugé et majoré de 12% est intégralement versé séance tenante avec enlèvement immédiat. Aucune réclamation ne sera admise après enlèvement.
- L'adjudicataire qui n'aura pas payé jusqu'à 18 heures (fin de la journée de la vente) le montant de son adjudication, verra son achat annulé et son dépôt préalable, perdu au profit de l'OTR.
- Toute participation à la vente implique l'acceptation des conditions susmentionnées et le non-respect des clauses expose le contrevenant à la rigueur de la loi.

Pour tous renseignements, adressez-vous à l'Etude de Me Christophe OZOU, Commissaire-priseur, au 139, rue Gbonvié (face Centre Communautaire de Tokoin Trésor) à Lomé. Tél : (00228) 90 83 65 22 / 99 47 74 39.

Fait à Lomé, le 26 juillet 2016

Le Commissaire Général

Henry Kanyesiime GAPERI

USAGE DE GAZ BUTANE PAR LES TAXIS : LE GOUVERNEMENT PARVIENDRA-T-IL À DÉCOURAGER LES TRANSPORTEURS ?

Depuis quelques années, une pratique tend à se généraliser dans le transport automobile togolais et particulièrement chez les conducteurs de taxis. Il s'agit de l'utilisation du gaz butane ou alternativement avec de l'essence ou du gas-oil comme alimentation des moteurs. En quoi cette pratique constitue un danger pour les usagers de la route ? Nous avons enquêté sur le sujet.

Cette pratique qui, jusque là n'était que connue des seuls initiés ou des avisés, a été révélée à l'opinion par un communiqué conjoint du ministre de la sécurité et de son collègue des transports en date du 12 Juillet 2016. Dans cette sortie, les deux ministres concernés par le problème tout en exposant les dangers de la pratique, ont appelé ceux qui s'y adonnent à y renoncer.

L'utilisation du gaz butane comme source d'alimentation des voitures n'est pas formellement interdite au Togo. Cependant, selon le communiqué, l'usage du gaz butane par des véhicules non conçus à l'origine pour recevoir une telle alimentation se révèle particulièrement dangereux tant pour les usagers que pour les tiers en ce qu'il les expose à de potentiels explosions et incendies. Les propriétaires de ces véhicules qui ne sont en réalité que des adaptations de fortune opérées par des techniciens et artisans de la place ou des Etats limitrophes sont instamment priés de condamner ce mode de consommation qui défie toute norme de sécurité et constitue un véritable danger pour les usagers de la circulation routière.

Le GPL une énergie propre et moins chère...

On note toutefois que le pays ne dispose pas de station adéquate pour servir les véhicules conçus pour recevoir cette alimentation. Les rares voitures qui sont dotées du dispositif à gaz vont au Ghana s'approvisionner. D'ailleurs depuis plusieurs années les dispositifs sont enlevés aux voitures qui viennent au port de Lomé puis vendus au Ghana, nous a confié un mécanicien dans la ville d'Aflao, de l'autre côté de la frontière du Togo. Dans ce pays frontalier, l'utilisation du gaz par les voitures est vieille de plus de deux décennies. C'est de ce pays que s'est propagé ce mode de consommation au Togo. Les toutes premières manipulations au Togo remonteraient à 8 ou 10 ans environ. Il a tout d'abord été utilisé dans les quartiers environnants de la frontière notamment Adidogomé (quartier de la ville de Lomé) et dans la ville de Kpalimé. Mais depuis deux ans, et ceci grâce à l'envolée du prix des produits pétroliers à la pompe, les conducteurs de taxi, ont de plus en plus recours au gaz butane comme source d'alimentation de leurs voitures à cause de son coût qui est

moindre par rapport au carburant. L'essence et le gas-oil sont les deux combustibles les plus utilisés pour les voitures dans le monde mais de nos jours, étant donné que les questions environnementales deviennent une préoccupation à l'échelle planétaire, les concessionnaires ont pensé à un autre combustible moins polluant : le Gaz de pétrole liquéfié (GPL).

Ce même gaz est utilisé pour la combustion dans les ménages. Dans le monde aujourd'hui des milliers de véhicules l'utilisent. Ses avantages sont multiples : 95% d'émissions de particules fines en moins, une réduction de 30% d'émissions de CO₂, le prix à la pompe est de 20 à 30% moins cher que le diesel ou l'essence et son rechargement se fait aussi rapidement que l'essence à la pompe. En tout, l'utilisation du gaz comme carburant est tout autant économique qu'écologique. Ainsi les nouvelles fabrications de voitures sont conçues de manière à être alimentées par les deux combustibles (essence et ou gaz) sauf les voitures à gas-oil qui ne peuvent être alimentées ni par l'essence, ni par le gaz butane.

Au vu des avantages que procure l'utilisation de ce mode d'alimentation pour les véhicules équipés et face à la fluctuation du prix de l'essence dans le monde, le procédé s'exporte. Et les véhicules qui n'en sont pas pourvus font des adaptations. C'est ainsi que des Togolais s'inspirant des conducteurs de taxis ghanéens -qui disposent sur leur territoire des stations de chargement de gaz pour auto- ont eu l'ingénieuse idée de l'appliquer à leurs véhicules. Très rapidement le phénomène a commencé par prendre de l'ampleur.

Seulement, à défaut des stations de chargement de gaz, au début il fallait se rendre au Ghana pour charger ou adapter son moteur au gaz.

Kokou Sedzro, mécanicien à Aflao au Ghana, a plus de 15 ans d'expérience dans l'installation de façon artisanale du dispositif de gaz dans les voitures. Il témoigne que plusieurs voitures togolaises qui traversent la frontière sont passées dans ses mains. « Aujourd'hui, on me connaît plus dans le secteur Adidogomé sous le nom de Ghana-man. J'y vais chaque mois pour des installations dont le coût de revient est de 100 000 F CFA sans compter les bouteilles de gaz car

nous n'utilisons pas les mêmes bouteilles », confie notre interlocuteur. L'activité est devenue si rentable que les mécaniciens togolais ont commencé par se former dans le domaine pour une durée de trois à six mois. Et depuis, des garages ou point d'installation du dispositif se retrouvent dans notre capitale au grand bonheur des conducteurs de taxis qui ne traversent plus la frontière. Mais avec le dernier communiqué du gouvernement sur le sujet, la clandestinité est de mise pour les garages qui le font. Si ces derniers se cachent, tel n'est pas souvent le cas des conducteurs de taxis puisque dans les voitures qui utilisent le gaz, on peut voir clairement les bonbonnes de gaz à l'arrière.

« C'est très grave, les bonbonnes

meilleure que celle togolaise. Au Ghana la bouteille de gaz est installée tout comme au Togo dans le coffre de la voiture sauf que pour eux il est logé au niveau de l'endroit prévu pour le pneu secours ce qui fait qu'on ne le déplace pas mais on va à la station-service pour le recharger comme on prend du carburant », déclare Koffi, un chauffeur rencontré à la douane d'Adidogomé, farouche opposant à l'utilisation du gaz dans les voitures.

A la différence, note-t-il, nos adaptations ont conservé le dispositif manuel ou même artisanal du début de ce procédé qui n'est pas exempt de fuite de gaz. Il faut à chaque panne descendre fermer l'ouverture de la bouteille. Les parois de la bouteille se perforent et peuvent laisser fuiter le liquide. La réadaptation se fait à l'aide des tuyaux plastiques et en cuivre qui relie la bonbonne de gaz au moteur. « Ici, vu qu'il n'y a pas de station-service où on sert du gaz à la

l'ouverture alors que chez nous la méthode est originale, faite par le concepteur de la voiture dès l'origine. Il suffit d'aller à la station pour que le réservoir soit servi. Alors que chez vous, vous déboulonnez à chaque fois l'ouverture et celle-ci pourra se perforer sans que vous ne le sachiez et il y aura fuite ».

Le fonctionnement est entretenu par un interrupteur qui est aussi installé, et qui permet au chauffeur de basculer de la consommation du gaz à l'essence et vice-versa. Tous types et modèles de voitures équipées d'un moteur à explosion ou d'un moteur à combustion peuvent avoir le gaz comme carburant. Il suffit que les techniciens interviennent.

La ruée vers le GPL est motivée, outre les avantages pécuniaires, par le fait que c'est un carburant moins polluant, sa combustion est propre, ce qui permet d'espacer les vidanges



Deux bonbonnes de gaz à l'arrière d'une voiture

domestiques sont posées à un endroit où ça ne devrait normalement subir aucun choc. En plus de ça, la matière avec laquelle ces bonbonnes sont fabriquées est différente de celles des véhicules or ce sont elles que les chauffeurs posent sur la male arrière des véhicules. Celles des véhicules sont faites pour supporter les chocs, la pression et la chaleur », explique Mme ASSOGBA Ahoéfa, chef d'équipe technicienne master, section mécanique à CFAO. Aujourd'hui, avec l'évolution, des voitures sont dotées de dispositif électronique, plus performant qui offrent plus de sécurité et de protection contre les fuites de gaz. Dès qu'il y a choc ou panne, la fermeture du contact bloque immédiatement l'ouverture du gaz. « L'installation faite au Ghana est

pompe, les utilisateurs de ce système sont obligés à chaque fois de déplacer la bouteille de gaz pour la faire recharger ou pour la remplacer. Alors que pour l'installation du Ghana dès qu'on coupe le contact le gaz ne passe plus pour celle togolaise ce n'est pas le cas et il faut fermer le gaz à la main pour arrêter le flux. Moi je trouve que le système installé au Togo est dangereux surtout le fait de laisser la bouteille de gaz à l'air libre comme ça et surtout de le déplacer à chaque fois », poursuit notre chauffeur.

Des inquiétudes reprises par John, un chauffeur sur le tronçon Aflao-Denu au Ghana : « La différence entre notre méthode et la vôtre est que le gaz domestique que vous utilisez n'est pas bon. Pour se procurer ce gaz vous déboulonnez

et d'assurer la longévité du moteur qui est plus souple à conduire et plus silencieux. A contrario, le GPL nécessite l'installation, ce qui entraîne des coûts non négligeables. Il a la réputation de carburant dangereux (risque d'explosion) et pour cette raison, le gouvernement l'interdit pour les voitures non conçues à cet effet par le fabricant.

Cependant pour les voitures équipées d'origine, il n'y a pas de problème, nous a confié l'attaché de presse du ministère de la sécurité. Par contre, les chauffeurs des voitures dont les installations sont faites localement, sont priés de se conformer aux prescriptions du communiqué.

La pollution qui ne concerne pas que l'environnement, mais a aussi un
(Suite à la page 14)

ANTASER TOGO S.A : LA SOCIETE QUI FAIT TOMBER LA TETE DE MINISTRE ET DE CONSEILLER ?

(Suite de la page 6)

1454, ANTASER S.A. a pour administrateurs messieurs TCHOUKO Tcha Emmanuel, en qualité de Président du Conseil d'administration, CODJIA Servais Constantin, en qualité de Directeur Général et ADANBOUNOU Akouété, en qualité de Directeur Général Adjoint. Le Commissariat aux comptes titulaire pour les deux premiers exercices sociaux a été confié au Cabinet Experts Associés représenté par Monsieur Ohini Madjri GAGNON, associé gérant et Monsieur TOMETY Evariste, Cabinet TATE & Associés, son suppléant.

Dans la forme où elle a été créée la société ANTASER TOGO S.A. est une filiale de la société ANTASER AFRIQUE, elle-même filiale de ANTASER GROUP INTERNATIONAL basée à Anvers en Belgique. De fait, la convention de mandat signée le 20 mai 2015 par la société ANTASER AFRIQUE avec le gouvernement togolais est exécutée par ANTASER TOGO SA qui collecte des recettes pour le compte de l'Etat togolais.

Installée dans cette mission par l'arrêté interministériel n°001/MEE/MCPSPMTPT/DC du 08 avril 2015, elle assure le suivi électronique des cargaisons de navires du port de chargement au port de destination. Pour se faire, elle élabore un document dénommé BESC (Bordereau Electronique de Suivi de Cargaison) qui permet de contrôler toutes les cargaisons de navires au départ et à l'entrée du territoire togolais.

GROS HIC :

Dès l'annonce du mandat confié à ANTASER, plusieurs professionnels se sont étonnés du flou total qui a entouré l'attribution de ce marché pilotée par le ministère des Finances, rappelant qu'elle a connu des démêlés dans plusieurs pays africains, à cause de ses méthodes et pratiques, notamment au Sénégal, au Cameroun et en Centrafrique où le contrat a fini par être résilié. Ils avaient dénoncé en son temps le manque de concertation et d'absence d'inclusion dans la recherche d'opérateur sur cette activité, jusque-là dévolue au

Conseil national des chargeurs du Togo (CNCT), mais aussi l'indisponibilité de l'arrêté ministériel pris à cette occasion. « Tout en n'ayant pas d'objection sur cette décision gouvernementale de changement d'Agent, nous souhaitons néanmoins avoir des informations complémentaires nous permettant d'instruire nos principaux, vu le caractère pénal que revêt cette décision pour les armateurs », avait notamment écrit Auguste DOGBO, président de l'Association professionnelle des compagnies de navigation et de consignation de navire au Togo, dans une correspondance adressée au ministre AYASSOR. Celle-ci demandait en outre un moratoire.

« Si nous avons pris bonne note que la convention avec la société Antaser-Afrique est signée le 20 mai 2015 et que le démarrage des activités de cette société est prévu pour le 1er août 2015, nous souhaitons avoir un délai de 03 mois pour nous permettre une large diffusion de l'information, et ainsi aller à une meilleure application de l'arrêté »,

poursuivait la correspondance.

L'association souhaitait en outre avoir des « discussions franches et sincères avec le comité de gestion mis en place ».

En effet, l'enjeu est de taille puisqu'il s'agit ni plus ni moins que de milliards de FCFA annuels perçus au titre de paiements de taxes sur les bordereaux de suivi émis.

Au final, la crainte des différents partenaires s'est réalisée : une surtaxation, au-delà de la taxe conventionnelle établie. Conséquence : plusieurs clients et usagers désertant le port de Lomé au profit de ses concurrents de la sous-région et des plaintes à ne plus en finir des acteurs du secteur. Pire, la baisse d'activités et les agissements de certains des administrateurs de la société, qualifiés de pillage ont entraîné pour ANTASER S.A. l'incapacité d'honorer le paiement de redevances à hauteur de 52% de ses recettes au gouvernement togolais.

Au final, l'Etat togolais perd sur

tous les tableaux : activités très au ralenti au port de Lomé alors que le pays souhaite en faire un avantage comparatif et se positionner comme la référence dans la sous-région, perte de recettes pour l'Etat et de revenus pour tout le secteur. Après des investigations sur les conditions du choix d'ANTASER et sur l'impact négatif de ses activités, au haut sommet de l'Etat il a été décidé de leur enjoindre et de revoir sans délai à la baisse leurs tarifs conformément à la convention signée. Les acteurs impliqués dans ce qui semble être aujourd'hui un fiasco ont été sanctionnés : le ministre AYASSOR signataire du mandat accordé à ANTASER, Emmanuel TCHOUKO, président du conseil d'administration d'ANTASER accusé d'en piller avec d'autres les comptes, mettant en difficultés la société obligée d'augmenter ses tarifs et dans l'impossibilité de payer les redevances dues à l'Etat.

On parle de plusieurs centaines de millions de FCFA. De fait, il a été mis fin à son poste de conseiller à la Présidence de la République.

REMISE -25%

sur les plaquettes
de freins et les filtres
du 1er Août au 15 Septembre 2016

Dites **NON** à LA
CONTREFAÇON



RÉVISEZ VOTRE IDÉE DU SERVICE



CFAO MOTORS TOGO

Bd Eyadema BP 332 Lomé
Tél.: +228 22 23 31 00 Email: cfaotogo@cfao.com



TOYOTA

AYASSOR : POURQUOI TANT DE HAINE ?

(Suite de la page 6)

confortable position sur le marché obligataire démontre à suffisance la solidité et la qualité de sa signature. Sur le plan de l'endettement, il n'est pas inutile de rappeler que la norme préconisée par l'UEMOA est de 70% du PIB. Le Togo tourne autour de 57%. Ce ratio dégage ainsi une bonne marge et sur les huit pays de l'UEMOA à fin septembre 2015, le Togo était classé en 5ème position en ce qui concerne les obligations et les bons de trésor avec 479,4 milliards d'encours, derrière le Mali 514,5 milliards, le Bénin 606,9 milliards, le Sénégal 1061,7 milliards et la Côte d'Ivoire 2405,0 milliards.

La plus emblématique de ses réformes reste tout de même celle de la fusion des douanes et des impôts. Quoique présentée comme l'une des raisons de son départ, elle est cependant une inspiration du Chef de l'Etat et les couacs relevés sont consécutifs à la volonté du gouvernement de s'entourer de toutes les précautions pour réussir cette expérience, la première dans la zone UEMOA. Aujourd'hui, tous les partenaires sont unanimes autour du succès de cette réforme majeure qui se traduit par la meilleure pression fiscale de la sous-région. Ce qui justifie l'accompagnement technique et financier dont bénéficie l'OTR. La fusion des deux régies est une réussite pour notre pays dont les recettes ont augmenté avec 515,2 milliards de FCFA mobilisés en 2015, face aux 480,3 prévus. Elle est donc saluée comme

un exemple à suivre pour le monde francophone, puisque jusque-là seuls des pays anglophones l'avaient adopté. La très sérieuse et suivie émission Réussites diffusée sur Canal+ lui a ainsi consacré une rubrique dans une de ses éditions.

C'est cette politique réformatrice, faite d'assainissement des finances publiques et de rigueur dans la gestion qui expliquent en partie la progression du Togo dans le classement du rapport Doing Business faisant du pays l'un des meilleurs réformateurs de ces dernières années. Ou encore le gain de 19 places dans le rapport de Transparency International sur la corruption dans le monde qui est le résultat de l'option du Togo à se tourner résolument vers l'assainissement de ses finances publiques en éliminant petit à petit les poches de corruption. Tout cela contribue à disposer de ressources pour investir dans les domaines sociaux de base qui font passer le Togo en tête des pays par rapport à l'indice de développement humain dans l'espace UEMOA. Des mesures sociales comme la gratuité de l'école primaire, le déplafonnement de la grille indiciaire ou son relèvement, l'amélioration des traitements des fonctionnaires ou la politique des grands travaux sont au prix de la rigueur et des réformes tous azimuts menées par le désormais ancien ministre.

LONGUE LISTE D'ENNEMIS :
L'emballage politico-médiatique

qui a suivi le départ de monsieur AYASSOR du gouvernement prouve à suffisance qu'il a une longue liste d'ennemis. Rien d'étonnant en soi puisqu'il est difficile de tenir le cordon de la bourse d'un pays pendant presque 10 ans sans s'en créer, en piétinant des intérêts établis, en générant des frustrations ou encore en alimentant des aigreurs. L'homme à qui tout le monde reconnaît une certaine rigueur voire du rigorisme, qui peut se targuer d'avoir la confiance et surtout l'oreille du Président de la République ne pouvait bien évidemment pas plaire à tout le monde. En commençant par ses collègues dont certains lui reprochaient « son arrogance, son caractère distant et sa propension à les mettre en difficultés en refusant parfois le décaissement de fonds à leur bénéfice ». A ceux-ci se sont alliés, des pontes du pouvoir ou des personnalités y gravitant, qui ont beaucoup perdu de leur influence et surtout beaucoup de ressources financières, dans les différentes réformes intervenues sous l'ère AYASSOR. Ils auraient juré sa perte et ont sablé le champagne à son départ, jusqu'au lever du jour.

Surnommé le « boxeur » par la presse parce que considéré comme peu généreux, l'ancien ministre était l'un des seuls dont on ne peut dire qu'il entretenait une écurie dans le milieu : difficile en effet d'identifier tel média ou journaliste proche de lui. Une erreur, presque une faute dans un contexte où l'opinion publique se forme et se déforme au gré des

articles plus ou moins étayés ou des émissions-débats quotidiens sur les radios. Où également la rumeur s'érige rapidement en vérité biblique parce que relayée sur les médias. De fait, décrit par le milieu médiatique comme avare et pingre, il ne s'en est jamais trouvé presque aucun pour commenter positivement ses actions qui l'étaient ; ni équilibrer le débat en usant de la mesure aujourd'hui qu'il a quitté le gouvernement. Il était tellement détesté par les professionnels de la communication au point où une organisation des patrons de presse a cru devoir organiser une conférence de presse pour réagir à son départ ; sans doute une première mondiale.

QUEL AVENIR ?

Pour l'heure, nul ne sait ce que veut faire l'ancien ministre. S'il assure en privé vouloir profiter d'une retraite méritée, il n'est pas sûr qu'il n'ait pas envie de rebondir prochainement au Togo comme à l'extérieur, ne serait-ce que pour faire le pied de nez à ses détracteurs. Un de ses proches rappelle opportunément que le scénario de son départ rappelle celui de son prédécesseur qui a quitté seul le gouvernement un soir de 2007, pour rebondir quelques mois après à l'assemblée nationale comme président de la Commission des Finances, puis Commissaire à la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) avant d'occuper aujourd'hui le portefeuille de l'Administration Territoriale. A terme, la Cour

Constitutionnelle serait une destination possible pour ce professeur de droit, selon toujours ce proche. Ou alors une fin de carrière à l'international comme consultant ou à la tête d'une institution régionale pour celui que ses homologues ministres des Finances surnommaient affectueusement « le doyen. »

Quant à son successeur, ce qui frappe en premier est son inexpérience à un moment charnière dans la relance économique. A peine un an dans une équipe gouvernementale et surtout en lien avec l'administration, lui qui vient du privé. Mais l'entourage de l'ancien directeur de l'audit d'Ecobank Transnational Incorporated (ETI) et ex administrateur de la Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie (BTICI) assure qu'il saura relever le défi : un professionnel de qualité assure un dirigeant d'entreprise qui le côtoie. Il le compare à Emmanuel MACRON, un banquier devenu ministre également en France, qui a su rapidement s'imposer et imposer son style. Le discret et taciturne Yaya rêve-t-il cependant d'un destin à la MACRON ? Rien n'est moins sûr. Lui qui déteste les combines et autres intrigues partage cependant deux choses avec son prédécesseur : la rigueur (ses collègues et collaborateurs aussi bien à ETI qu'à la BTICI en parlent abondamment) et sa non proximité avec la presse. Dans ces conditions, lui souhaiter bonne chance ne serait certainement pas de trop.

ANNÉE ACADEMIQUE 2015-2016: DES RESULTATS UN PEU DECEVANTS

Edem QUIST

L'année académique 2015-2016 vient de s'achever avec la proclamation des résultats des différents examens qui se sont déroulés dans une sérénité remarquable comparée aux années précédentes. Focus sur les résultats du CEPD, BEPC, BAC I et II.

Ils étaient au total 193 794 à composer pour le certificat d'études du premier degré cette année et à l'arrivée 155 855 ont eu leur ticket pour le collège. Soit un taux de 80,42%, score similaire à l'année dernière (80,37%). Pour le BEPC (Brevet d'étude de premier cycle) qui donne accès au lycée, le taux de réussite cette année est de 59,54%, un léger progrès par rapport à l'année dernière (58,11%), mais moins bien qu'en 2014 (63,37%). Sur les 106.564 candidats inscrits, 63.444 ont été admis.

L'éducation nationale espérait obtenir des scores supérieurs à ceux de 2015 pour le BAC I compte tenu de la sérénité qui a prévalu tout au

long de l'année. Aucun incident, aucune grève ni mouvement social n'ont émaillé l'année et les professeurs ont pu suivre le programme fixé sans préjudice pour les élèves mais les résultats n'ont pas été au rendez-vous des attentes. En effet, le taux de réussite au BAC I est de 58,66% dans l'enseignement général et de 40,61% dans l'enseignement technique, en recul de plus de 20% par rapport à l'année précédente.

Cette contre-performance s'explique selon le Directeur des examens, concours et certification M. BADJOUDOU Kodjo par le fait que contrairement à l'année 2015 qui a vu l'examen du BAC I

se dérouler en juillet et où les élèves ont eu le maximum de temps pour

EXAMENS	INSCRITS	PRESENTS	ADMIS	TAUX (%)		VARIATIONS
				2016	2015	
CEPD	198 838	193 794	155 855	80,42	80,37	+5%
BEPC	108 402	106 564	63 444	59,54	58,10	+144%
BAC I	44 340	43 736	25 655	58,66	79,07	-2041%
BAC II	74 096	73 405	32 579	44,38	49,11	-473%

Tableau statistiques des résultats aux différents examens

réviser leurs cours, cette année les élèves n'ont pas disposé de cette rallonge exceptionnelle.

En 2015, le taux de réussite global avait été de 49,11% au BAC II

(55,32% pour l'enseignement général et plus de 60% pour le

Bac technique) en hausse de 7 points par rapport à 2014 avec de très bons résultats dans les filières techniques. Cette année le taux de réussite au BAC II est en recul par rapport

à l'année précédente. Ils étaient 44.382 candidats inscrits pour les épreuves de l'enseignement général et 15.519 pour la filière technique. Selon les chiffres communiqués par le ministère en charge de l'Enseignement, les résultats par série sont les suivants : 42,32% (A4), 37,87% (D), 75,52% (G1), 66,73% (G2), 59,44% (G3). Toutes séries confondues on dénombrait 73.405 candidats inscrits, 32.579 ont obtenu le précieux diplôme, soit un taux de 44,38%.

Baisse du niveau du corps enseignant ou paresse des lycéens, le ministère avisera et prendra les dispositions pour y corriger la situation. Même inquiétude au niveau de l'association des parents d'élèves par la voix de son président, M. MISSEBOUKPO Koffi, qui a exprimé une insatisfaction totale au vu des résultats de cette année.

PARTENARIAT ENTRE MOOV ET ECOBANK : LANCEMENT DU SERVICE MOBILE MONEY FLOZ

Edem QUIST

Désormais, tous les abonnés Moov peuvent avoir leur compte bancaire dans leur poche, faire des dépôts et des retraits d'argent sans avoir besoin de se déplacer selon le Directeur général de Moov TOGO Kitri HOUCHEM qui a donné une conférence de presse le 08 août 2016 à l'hôtel SARAKAWA.

Le premier service financier mobile au Togo, appelé FLOOZ, qui veut dire "argent" dans plusieurs langues, permet aux consommateurs d'utiliser leurs téléphones portables comme porte-monnaie digital. Avec FLOOZ, les clients peuvent payer des factures, marchandises et services ; effectuer des transferts d'argent, retirer ou déposer de la liquidité, renouveler le crédit du portable. Ce service est maintenant disponible avec ECOBANK TOGO. Dans le souci de faciliter le quotidien de la population togolaise et d'éviter la circulation des liquidités, un partenariat a été conclu entre ECOBANK

et Moov. Le Directeur général d'ECOBANK TOGO, Mamady DIAKITE se félicite de ce partenariat. « Nous sommes très heureux de bâtir ce partenariat avec Moov partant de cette initiative innovante. Le commerce mobile a le potentiel de transformer les activités bancaires en Afrique et aidera à surmonter plusieurs obstacles en fournissant les services bancaires aux communautés rurales isolées. Même dans les villes, il remplacera les billets et les pièces de monnaies dans plusieurs transactions quotidiennes. » Les abonnés communs d'ECOBANK

et Moov pourront utiliser le service FLOOZ dans tout le réseau ECOBANK qui comprend 24 agences sur le territoire togolais mais également, les clients ECOBANK pourront désormais par le biais des 3000 points de vente de moov que compte le réseau FLOOZ, faire des transactions sur leur compte flooz. « C'est donc plus de possibilités que nous offrons à nos abonnés et comme nous sommes dans la dynamique de l'innovation, nous allons très bientôt permettre aux abonnés Flooz de pouvoir utiliser le réseau de 66 guichets automatiques de ECOBANK sur toute l'étendue du territoire national. On aura plus besoin de se déplacer pour se rendre en banque pour faire une transaction bancaire. Et aussi, dans très peu de temps, on pourra faire des transferts de son compte bancaire vers son compte FLOOZ et



MM. Mamady DIAKITE et Kitri HOUCHEM

vice-versa », a révélé Soumaila COULIBALY, Directeur marketing et communication de Moov Togo. L'opérateur de téléphonie mobile Moov et la banque panafricaine Eco-bank se lancent ainsi à la conquête du

marché financier, tout en facilitant le quotidien de la population togolaise en mettant en sa disposition un produit facile d'accès, disponible 24h/24, 7j/7 et protégé par un code de sécurité Flooz.

ET C'EST PARTI POUR LA 3G+ DE MOOV

Edem QUIST

L'opérateur de téléphonie Moov Togo a annoncé le 27 juillet le lancement de son offre 3G améliorée après la signature six mois plus tôt avec l'Etat togolais de la licence d'exploitation de cette technologie.

Il y avait du monde au Radisson Blu pour le lancement de l'offre 3G+ de Moov Togo. L'opérateur, plus que jamais convaincu que les télécommunications représentent un outil d'éducation et de développement, souhaite s'inscrire dans le cercle vertueux de la croissance pour servir au mieux les entreprises et la jeunesse technophile togolaises, véritables moteurs de développement. Le but selon les premiers responsables de Moov, est d'aligner le Togo sur les pays les plus développés de la sous-région en matière techno-

logique. La cérémonie de lancement s'est déroulée en présence de Madame Cina LAWSON, Ministre des postes et de l'économie numérique et Monsieur Abdel Salam AHIZOUME président du Directoire du Groupe Maroc Telecom. La Ministre a félicité toute l'équipe de Moov-Togo et souligné que les efforts consentis s'inscrivent dans l'atteinte des objectifs fixés par le gouvernement qui consistent d'une part, à régler définitivement le problème de l'internet et d'autre part, à une baisse

des prix pour rendre le service accessible à toutes les couches de la population. Monsieur AHIZOUME pour sa part a tenu à rassurer la population de la fiabilité du système mis en place et a indiqué qu'à partir du 10 Août la commercialisation des services 3G+ sera effective au Togo. La politique de Moov au Togo est dans la droite lignée de celle du gouvernement qui est de garantir la qualité des appels, offrir des services à valeur ajoutée innovants, proposer des offres attractives et des solutions

sur mesure aux partenaires du monde de l'entreprise. Pour rappel, Atlantique Télécom Moov-Togo est une filiale du groupe Maroc Telecom. Le Groupe est présent dans 11 pays au Maghreb, en Afrique de l'Ouest et du Centre avec plus de 55 millions d'abonnés. Fibre Optique La cérémonie de lancement de la 3G a coïncidé avec l'annonce d'un projet de déploiement de la fibre optique de Lomé à Kara. Le projet permettra d'améliorer la capacité de traitement d'appels, la qualité de services voix et data, l'expérience Client ainsi qu'une panoplie de services et solutions.

Ce projet de plus de près de 3,5 milliard de francs CFA d'investissement participe aussi et à la sécurisation et à leur réseau actuel de transmission Backbone. Une deuxième phase suivra à l'issue de la première. Elle consistera à relier Kara à l'extrême nord du pays, selon les responsables de Moov Togo. Monsieur Abdel Salam AHIZOUME a rassuré le ministre des bonnes intentions de son groupe qui souhaite investir pour offrir ce qu'il y a de mieux dans le domaine de nouvelles technologies au Togo. Les abonnés de l'opérateur attendent quant à eux le lancement de l'offre pour en juger la fiabilité.



Réf : Travaux de construction et de réhabilitation de pistes rurales dans les régions : Centrale, Kara, Maritime, Plateaux, Savanes dans le cadre du Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC)

- Le Programme des Nations Unies (PNUD) pour le développement - Bureau Togo, sollicite par le présent avis, des offres de la part de tous les candidats éligibles et répondant aux critères de qualification requis, pour la réalisation des travaux de construction/réhabilitation de pistes rurales y compris les ouvrages d'accompagnement dans les cinq régions du Togo : Centrale, Kara, Maritime, Plateaux, Savanes. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la Composante 1 : Infrastructures et services sociaux de base du Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) financé par le Gouvernement du Togo et ses partenaires.
- Les lots pour les travaux de construction/réhabilitation sont organisés ainsi qu'il suit :
AO/PUDC/001A/08/2016 : Région CENTRALE
Trois (03) lots indépendants
Lot 1: Kousountou - Balanka - Fre Bénin : 19 km
Lot 2: Balanka - Kouloumi: 18,20 km
Lot 3: Tchamba - Krikri - Kazakalé - Fré Bénin : 31 km
AO/PUDC/001B/08/2016 : Région de la KARA
Quatre (04) lots indépendants
Lot 1: Alloum - Broukou - Namon : 20 km
Lot 2: Namon - Guérin Kouka: 25 km
Lot 3: Guérin Kouka - Kidjaboum : 20 km
Lot 4: Kidjaboum - Katchamba : 14,7 km
AO/PUDC/001C/08/2016 : Région MARITIME
Lot 1: Davié (RN 1) - Assomé - Noépé (RN 5): 24 km
Lot 2: Assahoun (RN 5) - Gapé Kpédzi : 15 km
Lot 3: Gapé Centre - Agbélouvé (RN 1) : 10 km
Lot 4: Agbélouvé (RN 1) - Zafi - Ahépé (RN 4): 28 km
AO/PUDC/001D/08/2016 : Région des PLATEAUX
Quatre (04) lots indépendants
Lot 1: Kamina-Wadanyi-Kpalavé-Ayagba-Kotora-Kougnohou PK 00 au PK 21+500: (21,5 km)

- Lot 2: Kamina-Wadanyi-Kpalavé-Ayagba-Kotora-Kougnohou du PK 21+500 AU PK 43 + 00 (21,5 km)
Lot 3: Wadanyi-Kabanyi: 10 km
Lot 4: Sérégbéné-Danyigan, Jonction Kpalavé-Kotora: 14 km
AO/PUDC/001E/06/2016 : Région de SAVANES
Cinq (05) lots indépendants
Lot 1: Tandjouaré - Bogou - Yembour - Fré Ghana : 21 km
Lot 2: RN-1 - Nano - Doré (12 km) + Bogou - Nano (9 km) : 21 km
Lot 3: Doré - Dassoute - Warkambou - Frontière Ghana : 27 km
Lot 4: Dapaong - Karsome - Yanyane - Lotougou : 25 km
Lot 5: Sintoti - Biankouri - RN1 : 20 km
Les candidats peuvent soumettre leurs offres pour tous les lots. Un soumissionnaire peut être attributaire de 2 deux lots au maximum par région sans dépasser quatre lots sur l'ensemble des régions.
- La durée des travaux est estimée entre six et neuf mois.
- Toutes les conditions/exigences des cinq (5) Appels d'Offres (AO) sont détaillées dans les dossiers accessibles en ligne à l'adresse précisée au point 6 du présent avis. Pour être qualifiés, les soumissionnaires doivent remplir les exigences minimales décrites dans les Conditions particulières des appels d'offres. Les exigences de qualification comprennent entre autres :
 - les conditions légales de l'entreprise ;
 - la situation financière de l'entreprise ;
 - l'expérience de l'entreprise ;
 - la capacité technique de l'entreprise ;
 - la disponibilité, la qualification et l'expérience du personnel de l'entreprise ;
 - la disponibilité du matériel minimum requis pour l'exécution des travaux ;
 - voir les DAO pour les informations détaillées.
 Les principaux critères d'évaluation sont également clairement mentionnés. Veuillez lire attentivement les instructions fournies dans les dossiers.
- Les candidats désireux de soumissionner peuvent télécharger les dossiers complets sur le site web du PNUD à partir du 10 Août 2016 à l'adresse suivante :

<http://procurement-notice.undp.org/index.cfm> ou les retirer, entre 9 h et 12 h et entre 15 h et 17 h, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)- Réception40, Avenue des Nations Unies Lomé, Togo
Tél.: +228 22 21 20 22 / 22 21 20 08 Fax: +228 22 21 16 41

- Chaque soumission doit être déposée main à main sous pli fermé comprenant un original et deux copies, avec la mention écrite suivante sur l'enveloppe, selon les cas :
AO/PUDC/001A/08/2016 : Région CENTRALE. Travaux de construction et de réhabilitation des pistes rurales dans la région CENTRALE dans le cadre du PUDC.
AO/PUDC/001B/08/2016 : Région de la KARA. Travaux de construction et de réhabilitation des pistes rurales dans la région de KARA dans le cadre du PUDC.
AO/PUDC/001C/08/2016 : Région MARITIME. Travaux de construction et de réhabilitation des pistes rurales dans la région MARITIME dans le cadre du PUDC.
AO/PUDC/001D/08/2016 : Région des PLATEAUX. Travaux de construction et de réhabilitation des pistes rurales dans la région des PLATEAUX dans le cadre du PUDC.
AO/PUDC/001E/08/2016 : Région de SAVANES. Travaux de construction et de réhabilitation des pistes rurales dans la région des SAVANES dans le cadre du PUDC.
Toutes les offres devront être déposées au plus tard le 09 septembre 2016 à 10h 00mn TU. Les offres remises après la date/heure indiquée dans le dossier ne seront pas acceptées. Veuillez lire attentivement les dossiers d'appel d'offres (AO) et suivre scrupuleusement les instructions fournies.
- Le PNUD ne sera pas responsable des frais engagés par les soumissionnaires dans le cadre de la collecte, la préparation ou la soumission des offres. Le dépôt n'entraîne aucun engagement du PNUD vis-à-vis du soumissionnaire. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant la période indiquée dans les Dossiers d'Appel d'Offres.
- La période estimée pour la notification de l'attribution des marchés des travaux est septembre 2016.



TOP MODEL OF TOGO ACTE 3, C'EST DU 17 AU 19 AOÛT

✎ Wilfried ADEGNIKA

Rendre les top-modèles togolais plus concurrentiels sur le marché international est la quête poursuivie par l'évènement « top model of Togo » qui est à sa troisième édition cette année.

Parti du constat de la quasi absence du Togo dans le concert des grandes icônes de mode et surtout l'absence des photos vendables de modèles togolais sur les grandes plateformes internationales ainsi que sur les grands supports de communication au Togo, STENOP qui est une agence d'audiovisuel et marketing et événementiel souhaite inverser les choses et offrir un réel espoir à la jeunesse.

Comme le souligne le directeur général de STENOP, Banléman KOMBATE : « Présentement le



secteur de la mode est soumis à des difficultés. Pourtant il existe des talents qui font parler de leur potentiel et d'autres qui sont

toujours derrière le rideau. Nous avons donc initié 'top model of Togo' pour permettre aux talents promus à un meilleur devenir dans la mode et la publicité de s'extérioriser et de s'épanouir ».

Il met également l'accent sur le fait que ledit évènement doit favoriser des jeunes talentueux à chaque édition en leur permettant d'avoir des books professionnels et une formation sur le management d'image pour leur donner « un poids ainsi qu'une image de grande visibilité et de concurrence sur le marché de la mode et de la publicité, histoire de leur faciliter l'accès aux contrats de photos publicitaires

de mode et autres. »

Pour ce qui est du bilan des deux premières éditions, le promoteur de l'évènement se dit satisfait. « Elles ont connu la participation de plus d'une centaine de personnes et l'ambiance qui avait l'allure d'un festival de photos a vraiment émerveillé plus d'un surtout lors des projections des photos ».

Pour cette édition qui s'étalera sur trois jours du 17 au 19 août, les participants feront l'objet de shooting photo dans différents endroits pittoresque de la ville de Lomé et auront droit à des ateliers de maquillage ainsi qu'à des jeux sportifs.

USAGE DE GAZ BUTANE PAR LES TAXIS : (Suite de la page 10)

effet néfaste sur la santé. Mais c'est l'équipement utilisé localement pour l'installation qui n'est pas adapté. « Normalement, un véhicule équipé de ce système, n'a plus de roue secours dans la male arrière parce que c'est la place de la male arrière qui est prévue pour ça. Par contre pour ceux qui le font ici, il y a la roue secours mais on met la bonbonne de gaz sur la roue secours. Déjà, ce n'est même pas bien fixé or le véhicule subit à chaque fois des secousses avec les risques d'explosion et d'incendie », a indiqué Mme ASSOGBA citée plus haut.

M. Kagni mécanicien installateur du GPL sur les motos n'est pas du même avis. Pour lui que ce soit le carburant ou le gaz, tous ont des risques.

« Ce qui est important, c'est de ne pas fumer dans les voitures et vérifier les câbles de la voiture afin qu'aucun endommagé ne touche l'autre pour provoquer des explosions.

Le gaz c'est du gaz qu'on l'utilise à la maison ou à domicile lorsqu'il y a une fuite, on le sent on doit y remédier sinon lorsqu'il y a étincelle, l'inévitable peut arriver ».

« Un matin j'avais pris un taxi et juste à l'intérieur je sentais l'odeur du gaz. J'ai alerté le chauffeur et il m'a fait savoir qu'il y avait fuite de gaz et il a attaché la partie du tuyau qui fuyait par un sachet plastique. Vous voyez, il suffisait qu'il y ait un fumeur dans la voiture pour déclencher une explosion », témoigne un passager.

Profits

Tant que les conducteurs de taxi ne seront pas inquiétés par la police, cette pratique a encore de beaux jours devant elle car tout le monde s'en sort à bon compte : des propriétaires aux conducteurs. Quoiqu'il



Bouteille de gaz selon le modèle ghanéen

faillie dépenser beaucoup pour l'installation, le profit à tirer dépasse l'investissement. Les propriétaires des voitures déboursent une somme avoisinant les 200.000 FCFA pour la transformation du moteur. « La somme semble énorme mais nous les récupérons très rapidement avec le temps. Les kilomètres qu'une bouteille de 6.500 F CFA de gaz nous fait parcourir, il faut au moins 20.000 FCFA d'essence pour faire la même distance.

La différence est très énorme », relate Koffi Akakpo, un chauffeur qui a réadapté récemment son véhicule. Pour ce chauffeur ce n'est pas forcément eux qui demandent cette transformation mais les propriétaires. Le plus souvent c'est le propriétaire lui-même qui finance l'installation ou il demande au chauffeur de le faire.

Les voitures qui en sont dotées, au lieu de 6000 F à verser par jour aux propriétaires, versent 10 000 F car elles ont un gain de carburant.

Pour la plupart des conducteurs de taxi que nous avons rencontré, la pratique est sans danger. « Le carburant que nous utilisons est à l'état pur et donc plus inflammable que la bom-

bonne de gaz qui après installation se transforme en eau juste après l'alimentation du moteur et même s'il y a fuite le véhicule ne court aucun danger », indique Koffi. Ils tablent même

sur la fin de l'essence comme mode de consommation des voitures.

Même si la sortie du communiqué du gouvernement interdisant la pratique réduit les ardeurs, la solution selon les conducteurs de taxi ne serait pas en cette initiative. L'idéal, selon ces conducteurs, serait que l'Etat investisse dans la construction des pompes à gaz, à désigner certains garages comme compétents à réaliser la technique ou encore ramener le prix de l'essence à celui du gaz.

Sans ces mesures, le phénomène risque de perdurer car tant que les conducteurs se rendront compte qu'avec le GPL ils économisent sur la consommation, aucune mesure ne pourra les décourager à s'en procurer.

La preuve, il y a plusieurs années que le gouvernement mène une lutte acharnée contre la vente du carburant frelaté mais cette guerre n'est jamais gagnée.

25 ans de Chanson
LAURENCE MONTCHO
 Fête avec vous sur scène
 14 dimanche 14 Août 2016 | 21 dimanche 21 Août 2016
 Lomé : Grand Rex 18h | Palais des congrès de Lomé P1h30
 Artiste : Agboti Yao, Tonton CC, Adabadjii Djobokou, Toto Patrick, les Adorateurs Célestes du Ministère, les Amis du Christ
 Thème : Viens à la rencontre de ton Dieu
 Contact : 91 22 98 83 - 90 04 60 94
 ENTREE 1000 F / 2000 F



PRÊT À FAIRE LA FÊTE

FUSION
de Woodin

La Collection De Prêt-à-Porter

Souscrivez à l'assurance auto et bénéficiez **Gratuitement**
de l'**Assistance** en cas d'**accident** ou de **panne**.



Constat à
l'amiable



Remorquage



Véhicule de
remplacement
Offre soumise à conditions

 +228 22 19 36 26 / 98 90 29 15